

DPC sous la loupe — Automne 2026

Un aperçu pratique des éléments des normes de certification Mainpro+^{MD} afin d'aider nos organisations prestataires de développement professionnel continu (DPC) à planifier leurs activités, à favoriser un apprentissage transparent et à préparer en toute confiance leurs demandes dans CERT+.

Au sommaire de ce numéro :

- [ÉDI : des moyens concrets pour renforcer les activités de DPC](#)
- [Conseils sur la divulgation de l'utilisation de l'intelligence artificielle \(IA\)](#)
- [Attestations annuelles](#)
- [Fermetures pendant la période des fêtes et planification des soumissions](#)
- [Changements à venir concernant les frais de demande](#)
- [Reconnaissance du soutien financier, mentions de reconnaissance et promotion](#)
- [Événements à venir](#)
- [Ressources](#)
- [Testez vos connaissances défi](#)

ÉDI : des moyens concrets pour renforcer les activités de DPC

L'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) n'ont pas à être complexes pour avoir une réelle portée. De petits choix réfléchis peuvent aider les activités de DPC à mieux refléter la diversité des médecins de famille, de leurs patient-es et des communautés qu'ils ou elles desservent.

- Tenez compte de la diversité au sein du comité de planification scientifique (CPS), des groupes de discussion et parmi les conférencier-ères et les présentateur-rices, notamment en ce qui concerne le milieu de pratique, la région, l'expérience vécue, la langue et l'expertise clinique.
- Utilisez des cas cliniques et des exemples qui reflètent diverses réalités de la pratique, notamment les obstacles à l'accès aux soins, la disponibilité des ressources et les différences régionales.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

- Ajoutez des questions d'évaluation de l'activité invitant les personnes participantes à indiquer si celle-ci reflétait leur réalité, leur clientèle et/ou leur contexte de pratique.

Ces questions devraient être facultatives et présentées comme un moyen d'aider le prestataire de DPC et le CPS à mieux adapter le contenu des activités futures, et non comme une simple obligation pour les personnes participantes de divulguer des renseignements personnels.

L'objectif est l'amélioration continue : repérer des moyens simples et concrets de rendre le DPC certifié plus pertinent, plus inclusif et plus utile pour les médecins de famille exerçant dans divers contextes de pratique.

Pour en savoir plus : Normes de certification Mainpro+ – Promotion de la justice sociale et de la responsabilité dans l'élaboration des programmes de DPC, ainsi que les sections des Normes de formation et des Critères de qualité Mainpro+ relatives à l'évaluation des besoins, aux objectifs d'apprentissage et au contenu, aux méthodes pédagogiques, à la composition du comité de planification scientifique et à l'évaluation des programmes.

Conseils sur la divulgation de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Favoriser la transparence dans les activités de DPC

À mesure que les outils d'IA se généralisent dans la planification, l'élaboration et la prestation des activités de DPC, la transparence revêt une importance croissante. Lorsque l'IA est utilisée dans la création de contenu pédagogique, le matériel de planification, l'élaboration de cas, les diapositives, les documents ou d'autres ressources d'apprentissage, les prestataires de DPC doivent en informer clairement les personnes participantes.

Une façon simple de divulguer l'utilisation de l'IA

Envisagez d'ajouter une brève diapositive sur l'utilisation de l'IA dans la section consacrée aux divulgations de votre matériel d'activité. Cette mention n'a pas besoin d'être détaillée ; elle doit simplement indiquer aux personnes participantes si des outils d'IA ont été utilisés et, le cas échéant, à quelles fins.

- Exemple : « Des outils d'intelligence artificielle ont été utilisés pour la rédaction et la révision du matériel pédagogique. Le contenu final a été examiné et approuvé par le comité de planification scientifique ».

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

- Lorsque l'IA est utilisée pour générer des cas cliniques, des images, des questions, des résumés ou d'autres ressources d'apprentissage, décrivez-en l'utilisation en termes simples.
- L'utilisation de l'IA ne dégage pas le comité de planification scientifique (CPS) de sa responsabilité de vérifier l'exactitude et l'équilibre du contenu, d'atténuer les biais, d'en assurer la pertinence pour la médecine de famille et de veiller au respect des normes de certification.

Pourquoi la divulgation est-elle importante ?

- La divulgation favorise la confiance en aidant les personnes participantes à comprendre comment le matériel pédagogique a été élaboré.
- Elle renforce également le rôle du CPS, qui consiste à examiner le contenu afin d'en assurer l'exactitude, l'indépendance et le juste équilibre.

Nous encourageons les prestataires de DPC à intégrer la divulgation de l'utilisation de l'IA à leur processus habituel de divulgation, au même titre que les conflits d'intérêts des membres du corps professoral et le soutien financier ou non financier.

Attestations annuelles

Il y aura de nouveau des attestations annuelles cette année, à compter du 30 novembre 2026. Veuillez vérifier que les coordonnées de la personne-ressource principale de votre organisation sont à jour dans CERT+, puisque les communications concernant les attestations annuelles lui seront envoyées. Les images ci-dessous vous montrent comment confirmer la personne-ressource principale de votre compte de prestataire de DPC.

Comment confirmer la personne-ressource principale

1. Ouvrez une session dans CERT+, cliquez sur l'icône de profil dans le coin supérieur droit, puis sélectionnez « Mon compte ».

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885



Search programs, sessions...

tjohnson

HOME PROGRAMS SESSIONS INVOICES SUPPORT CALENDAR CONTACT US DCE UPLOAD

Log Out

My Account

Constituent
Tim

Edit Printable View

Constituent Record Type	CFPC ID	Title	Phone (2)	Email
Other	716734			@cfpc.ca

Details Related Accounts

Personal Information

Name	Tim	CFPC ID	716734
Account Name	Tim	Title	
Preferred Language	English		

2. Dans votre page de profil, sélectionnez l'onglet « Comptes associés », puis cliquez sur le nom du prestataire de DPC de votre choix.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885



Constituent
Tim

Constituent Record Type: Other, CFPC ID: 716734, Title: , Phone (2): , Email: :fpc.ca

Detail: **Related Accounts**

Account Name	Direct	Roles
CFPC CERT+	☐	
Tim J	☒	

[View All](#)

3. Dans le profil du compte du prestataire de DPC, vous verrez le nom de la personne-ressource principale associée à ce compte. Cette personne est chargée d'examiner et de confirmer tous les comptes qui y sont associés, ainsi que de soumettre l'attestation annuelle.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885



Account
CFPC CERT+

Edit Provider Account Printable View

Account Record Type
CERT+ Account

Details

Account Name	Account Record Type
CFPC CERT+	CERT+ Account
Parent Account	Type
	Other
CFPC ID	Active
	✓
	Primary Contact
	Tyrone Czernon

Pour en savoir plus : [Norme administrative 1.4 : Maintien du statut de prestataire admissible](#), et [Norme administrative 8.4 : Audits des organisations prestataires](#). Ces sections expliquent pourquoi il est important de tenir à jour les renseignements sur l'organisation et de fournir les attestations annuelles.

Fermetures pendant la période des fêtes et planification des soumissions

Le bureau national du CMFC sera fermé à compter du 21 décembre et rouvrira ses portes le 4 janvier. Les demandes soumises à l'approche de la période des fêtes pourraient ne pas être examinées avant janvier. Par exemple, une demande soumise le vendredi 18 décembre ne sera probablement examinée qu'au début de la nouvelle année.



Conseil de planification : Dans la mesure du possible, soumettez votre demande à l'avance afin d'éviter la période

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

chargée de fin d'année et de prévoir suffisamment de temps pour le traitement du paiement, la confirmation des membres du CPS, les questions des examinateur·rices et toute révision nécessaire.

Mise à jour sur le projet pilote d'examen prioritaire

Le projet pilote d'examen prioritaire des demandes nationales se poursuivra. Toutefois, cette option ne sera pas offerte du 1^{er} décembre 2026 au 4 janvier 2027. Si vous devez respecter des délais plus courts, planifiez votre demande à l'avance et communiquez rapidement avec le bureau de DPC concerné afin de vérifier la disponibilité de cette option avant de préparer votre demande.

Changements à venir concernant les frais de demande

À compter du [insert the date] mars 2027, les frais de demande augmenteront légèrement afin de tenir compte de l'inflation persistante et de la hausse des coûts de fonctionnement. Cette augmentation nous permettra de continuer à soutenir nos parties intéressées et de veiller à ce que les activités de DPC certifiées demeurent équilibrées, fondées sur des données probantes et adaptées aux besoins de nos membres. Nous vous remercions sincèrement de votre soutien et nous nous engageons à continuer de vous fournir les meilleurs outils possibles. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de soutien à certplus@cfpc.ca.

Reconnaissance du soutien financier, mentions de reconnaissance et promotion

Lorsqu'une activité certifiée reçoit un soutien financier ou en nature, les prestataires de DPC doivent veiller à ce que ce soutien soit géré de manière transparente, qu'il soit dûment mentionné et qu'il ne soit pas utilisé à des fins promotionnelles. Ces attentes se retrouvent dans trois normes connexes :

- **Norme 3.0 : Obtention d'un soutien financier ou en nature** : précise les exigences relatives à l'obtention de ce soutien, tout en préservant l'indépendance et l'intégrité de l'activité certifiée.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

- **Norme 4.0 : Reconnaissance d'un soutien financier ou en nature** : précise la façon dont ce soutien doit être mentionné, notamment au moyen de l'énoncé de reconnaissance standard.
- **Norme 5.0 : Gestion de la promotion des activités certifiées Mainpro+** : précise la façon dont la promotion doit être encadrée afin que l'image de marque des commanditaires, la publicité ou le langage promotionnel ne donnent pas l'impression d'avoir une incidence sur le contenu éducatif certifié.

Concrètement, cela signifie que le soutien d'un commanditaire peut être mentionné au moyen de l'énoncé de reconnaissance approuvé :

« Ce programme a reçu une subvention à visée éducative ou un soutien en nature de [nom des organismes subventionnaires] ».

Dans quels cas les logos des commanditaires peuvent-ils être utilisés ?

Pour les activités certifiées Mainpro+ offertes à l'extérieur du Québec, les logos des commanditaires ne peuvent être utilisés que dans les situations précises prévues dans la [Norme administrative 3.2 : Utilisation générale des logos et autres éléments d'image de marque](#), la [Norme éthique 4.0 : Reconnaissance d'un soutien financier ou en nature](#) et la [Norme éthique 5.0 : Gestion de la promotion des activités certifiées Mainpro+](#).

Cas où les logos et les catégories de commanditaires ne peuvent pas être utilisés

- N'affichez pas les logos des commanditaires sur les diapositives, les documents, les questions d'évaluation, les cas ou tout autre matériel pédagogique d'une activité certifiée.
- Les logos des commanditaires ne peuvent pas être inclus ou apparaître à des endroits où les séances de DPC certifiées ont lieu (p. ex., salles de conférence ou salles virtuelles, salles de discussion en petit groupe), immédiatement avant, pendant ou immédiatement après une activité de DPC certifiée.
- N'associez pas le nom, le logo ou l'image de marque d'un commanditaire à une séance, à un module, à une personne qui présente, à un sujet ou à une section en particulier d'une activité d'apprentissage certifiée.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

- Ne séparez pas et ne classez pas les commanditaires selon des catégories, des paliers ou des forfaits — comme platine, or, argent, bronze, commanditaire principal ou commanditaire d’une séance — dans le cadre de l’activité d’apprentissage certifiée.
- Si des catégories de commanditaires ou une reconnaissance par paliers sont utilisées, elles doivent être présentées séparément de l’activité de DPC certifiée et ne doivent pas être associées au contenu pédagogique.

Québec : Les règles énoncées dans la Norme administrative 3.2 s’appliquent aux activités offertes à l’extérieur du Québec. L’utilisation des logos des commanditaires à l’extérieur d’un hall d’exposition ou sur du matériel promotionnel est interdite pour les activités certifiées Mainpro+ offertes au Québec. Pour toute question concernant les activités offertes au Québec, veuillez communiquer avec le CQDPCM à info@cqdpcm.ca ou avec le CQMF à dpc@cqmf.qc.ca.

Pour en savoir plus : [Norme administrative 3.2 : Utilisation générale des logos et autres éléments d’image de marque](#) ; [Norme éthique 4.0 : Reconnaissance d’un soutien financier ou en nature](#) ; et [Norme éthique 5.0 : Gestion de la promotion des activités certifiées Mainpro+](#).

Événements à venir

- Conférence nationale sur l’agrément du DPC (17NAC) : Ottawa, du 26 au 27 octobre 2026. [En savoir plus.](#)
- Le Forum en médecine familiale (FMF) : Toronto, du 11 au 14 novembre 2026. [En savoir plus.](#)

Inscrivez-vous au webinaire en direct DPC sous la loupe

Joignez-vous à l’équipe de CERT+ pour une discussion en direct sur les principaux points à retenir de ce numéro, notamment la transparence concernant l’utilisation de l’IA, les attestations annuelles, la planification des soumissions pendant la période des Fêtes, l’ÉDI, les questions liées à la commandite et les situations courantes concernant les normes de certification. Vous pourrez poser vos questions pendant la période dédiée.

- **En anglais :** 7 octobre 2026 à 15 h (HE) | [Inscription](#)

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l’équipe de certification : 1 866 242-5885



- **En français :** 8 octobre 2026 à 13 h (HE) | [Inscription](#)
-

Ressources

Nous encourageons les prestataires de DPC à poursuivre leurs efforts pour mieux intégrer l'ÉDI dans leurs activités et leur recommandons de consulter les ressources suivantes :

- [Conseils pratiques sur l'intégration des perspectives des patients dans les activités de DPC pour les médecins de famille](#)
- [Conseils pratiques pour répondre aux critères d'équité, de diversité et d'inclusion \(ÉDI\) en vue de l'obtention de la certification Mainpro+^{MD}](#)
- [Conseils pratiques pour l'utilisation du modèle alternatif combiné de divulgation des conflits d'intérêts](#)

Vous trouverez toutes les ressources sur le site Web du CMFC, dans la page [Certification des programmes de DPC](#).

Testez vos connaissances défi

Pour vérifier vos réponses, veuillez utiliser le lien suivant : « [Testez vos connaissances défi](#) ». Veuillez noter que les choix de réponse dans le défi en ligne peuvent varier.

1. Certification provinciale ou nationale

Mise en situation : Une activité de DPC fera l'objet d'une promotion dans plus d'une province. La demande doit-elle être soumise aux fins d'une certification provinciale ou nationale ?

- A. Certification provinciale, puisque le prestataire est situé dans une seule province.
- B. Certification provinciale, si l'activité est offerte en mode virtuel.
- C. Certification nationale, puisque l'activité fait l'objet d'une promotion auprès de médecins dans plus d'une province.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

D. Certification provinciale ou nationale, selon le bureau qui offre le délai d'examen le plus court.

2. Composition du comité de planification scientifique (CPS) pour les demandes provinciales

Vrai ou faux : Un CPS peut être composé d'une seule personne, pourvu que celle-ci soit de la province où l'activité est offerte.

- A. Vrai
 - B. Faux
-

3. Reconnaissance des commanditaires

Question : Quelle est la bonne façon de reconnaître le soutien des commanditaires dans le cadre d'une activité certifiée ?

- A. Présenter les commanditaires par catégories, comme or, argent et bronze, sur la diapositive de divulgation relative à la certification.
 - B. Inclure l'énoncé de reconnaissance approuvé pour le soutien financier et en nature, sans associer le nom des commanditaires à des séances ou à des sections en particulier.
 - C. Afficher les logos des commanditaires sur les diapositives lorsqu'un commanditaire a apporté un soutien à la séance en question.
 - D. Inclure le nom du commanditaire dans le titre de la séance éducative commanditée.
-

4. Énoncés promotionnels abrégés

Question : Une fois qu'une activité a été approuvée ou certifiée, quels sont les deux énoncés promotionnels abrégés qui peuvent être utilisés ?

- A. Obtenez jusqu'à [insert # of credits] crédits certifiés Mainpro+^{MD}.

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

- B. Cette activité a été certifiée et donne droit à jusqu'à [insert # of credits] crédits Mainpro+^{MD}.
 - C. Ce programme est officiellement approuvé par le CMFC.
 - D. Il est garanti que cette activité répond à tous les besoins d'apprentissage des médecins de famille.
-

5. Éléments requis d'une activité d'évaluation certifiée

Question : Parmi les éléments suivants, lesquels font partie d'une activité d'évaluation certifiée? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- A. Une analyse des données sur la pratique.
 - B. Une occasion de réfléchir à sa pratique actuelle.
 - C. Une rétroaction fournie à la personne participante en fonction de ses réponses ou de son rendement.
 - D. Une mesure objective des changements dans sa pratique.
 - E. Une réflexion sur ses résultats et/ou sa pratique.
-

6. Activités de perfectionnement facultatives

Question : En quoi consistent les activités de perfectionnement facultatives ?

- A. Des activités qui permettent de se passer de la certification.
 - B. Des composantes supplémentaires qui peuvent être ajoutées à une activité certifiée afin de favoriser un apprentissage plus approfondi, la réflexion, l'évaluation ou la mise en pratique.
 - C. Des activités qui permettent aux commanditaires de fournir du contenu pédagogique supplémentaire.
 - D. Des activités administratives réalisées par le prestataire de DPC après la certification.
-

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

7. Les trois étapes de la divulgation

Question : Quelles sont les trois étapes de la divulgation ?

- A. Collecte des formulaires de déclaration de conflits d'intérêts, examen par le CPS et divulgation aux personnes participantes.
 - B. Divulgation du soutien reçu pour l'activité (s'il y a lieu), divulgation par les membres du CPS et les personnes qui présentent, et stratégie d'atténuation de la partialité.
 - C. Évaluation des besoins, objectifs d'apprentissage et évaluation.
 - D. Invitation des conférencier·ères, versement des honoraires et remise des certificats.
-

8. Divulgation de l'utilisation de l'IA

Mise en situation : Une personne qui présente a utilisé l'intelligence artificielle (IA) pour l'aider à rédiger des cas cliniques et le contenu de diapositives. Quels renseignements doivent être divulgués aux personnes participantes ?

- A. Aucun, puisque l'utilisation de l'IA n'a pas à être divulguée si la personne qui présente a vérifié le contenu.
 - B. Le nom de toutes les plateformes d'IA utilisées et l'historique complet des requêtes.
 - C. Une mention formulée en termes simples indiquant que l'IA a été utilisée pour contribuer à l'élaboration du matériel pédagogique, ainsi qu'une confirmation que le CPS ou les membres du corps professoral ont vérifié le contenu.
 - D. Une déclaration verbale, seulement à la demande d'une personne participante.
-

9. Logos des commanditaires dans les diapositives

Vrai ou faux : Les logos des commanditaires peuvent être utilisés dans les diapositives lors de la divulgation du soutien financier ou en nature reçu pour une activité certifiée.

- A. Vrai

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

B. Faux

10. Commandite de séances ou de modules individuels

Mise en situation : Une activité certifiée de plus grande envergure comprend plusieurs modules. Une séance ou un module en particulier de cette activité peut-il faire l'objet d'une commandite ?

- A. Oui, si le commanditaire apporte uniquement un soutien financier à ce module.
 - B. Oui, si le logo du commanditaire apparaît uniquement au début du module.
 - C. Non. Au-delà de l'énoncé de reconnaissance standard du soutien financier ou en nature, le nom ou l'image de marque d'un commanditaire ne peut pas être associé à une séance éducative, à un module ou à une section en particulier d'une activité d'apprentissage certifiée.
 - D. Oui, si le CPS approuve le commanditaire.
-

Pour nous joindre

Vous avez besoin de plus amples renseignements ? Courriel : certplus@cfpc.ca | Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

© 2026 Le Collège des médecins de famille du Canada